

**Compte Rendu Sommaire**  
**Conseil Municipal du 5 mars 2014**

L'an deux mille quatorze, le cinq mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BANNET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 24 février 2014
Nombre de conseillers présents	: 12	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	publication	: 7 mars 2014

Etaient présents : Jean-Yves BANNET, Cécile GUILLOTTE, Véronique BERTHO, Rose-Marie LOREC, Alexandre HEMERY, Jean-Yves LECLECH, Patrick MONTAGNER, Bernard GIARD, Stéphanie MAHEO, Gilles TANGUY, Lina LE DOUX et Yves MAHEO

Etaient absents excusés ayant remis pouvoir : Laurence NUNNEY ayant remis pouvoir à Véronique BERTHO, Alain THOMAS ayant remis pouvoir à Patrick MONTAGNER

Etait absente non excusée n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO

Secrétaire de séance : Lina LE DOUX

\*\*\*\*\*

C'est avec beaucoup d'émotion que le Maire ouvre la séance, qui est en fait, la dernière séance ordinaire de conseil municipal sous sa présidence. Il a tenu à remercier vivement à la fois tous les élus qui l'ont entouré depuis 1986, date à laquelle il a été élu maire, les élus actuels et tout particulièrement les derniers adjoints, ainsi que les gens de Locmaria auxquels il est tant attaché.

**01. COMPTES DE GESTION 2013 : Budget Principal , Budget des Campings et Gîte, et Budget Lotissement de Lannivrec**

Les comptes de gestion du receveur de la commune sont des documents de synthèse qui rassemblent tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Un compte de gestion est établi par budget à savoir : le budget principal, le budget relatif aux campings et gîte, le budget intéressant le lotissement de Lannivrec et celui du CCAS.

Le conseil municipal vote les comptes de gestion 2013 tels qu'ils sont présentés sauf celui du CCAS dont les élus prennent connaissance uniquement pour information ; les données financières du compte de gestion étant identiques aux données comptables établies par la commune et répertoriées dans les comptes administratifs.

**02. Compte Administratif 2013 : Budget Principal**

Le compte administratif présente les résultats d'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année.

Madame Cécile GUILLOTTE présente les comptes mouvementés durant l'année.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif est adopté à l'unanimité des élus présents et fait apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

* Dépenses	939 963.21 euros	Résultat 2013	:	+ 45 275.93 euros
* Recettes	985 239.14 euros	Résultat reporté de 2012	:	+ 121 889.31 euros
		Résultat clôture 2013 :		+ 167 165.24 euros

Section d'Investissement :

* Dépenses	449 843.81 euros	Résultat 2013	:	- 13 020.11 euros
* Recettes	436 823.70 euros	Résultat reporté de 2012	:	+ 118 436.76 euros
	(Dont 1068 230 600.00 euros)	Résultat clôture 2013	:	+ 105 416.65 euros

### **03. Compte Administratif 2013 : Budget Campings**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, les élus votent à l'unanimité le compte administratif 2013 relatif aux campings. Les résultats sont les suivants :

- Section de Fonctionnement :	
* Dépenses	132 548.78 euros
* Recettes	151 757.31 euros
	Résultat 2013 : + 19 208.53 euros
	Résultat reporté de 2012 : + 2 106.14 euros
	Résultat de clôture 2013 : + 21 314.67 euros
- Section d'Investissement :	
* Dépenses	48 002.77 euros
* Recettes	38 184.00 euros
	Résultat 2013 : - 9 818.77 euros
	Résultat reporté de 2012 : - 15 210.33 euros
	Résultat de clôture 2013 : - 25 029.10 euros

### **04. Compte Administratif 2013 - Budget Lotissement -**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, les élus adoptent à l'unanimité le compte administratif relatif au budget lotissement de Lannivrec qui enregistre aucune écriture sur l'exercice 2013.

Par conséquent, ce sont les résultats de 2012 qui sont reportés, à savoir un résultat de clôture en fin d'exercice 2013 de - 8 223.46 euros en Section de Fonctionnement et de - 103 882.00 euros en Section Investissement. Il faut noter qu'il restait 6 lots à vendre au 31.12.2013 et que depuis, un lot est vendu ; en conséquence, il reste 5 lots à vendre.

### **05. Compte Administratif 2013 - Budget CCAS - Pour information -**

Madame Véronique BERTHO, Adjointe aux Affaires Sociales, fait état des résultats suivants :

Section Fonctionnement :	
Dépenses	: 4 666.57 euros
Recettes	: 1 344.00 euros
	Résultat de l'exercice 2013 : - 3 322.57 euros
	Excédent reporté de 2012 : + 9 021.50 euros

Soit un résultat de fin d'exercice 2013 de + 5 698.93 euros

La Section d'Investissement ne fait apparaître aucun mouvement, ni en Dépenses, ni en Recettes

### **06. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 - Budget Principal -**

Le Maire rappelle les résultats de clôture 2013, à savoir :

Section de Fonctionnement	:	+ 167 165.24 euros
Section d'Investissement	:	+ 105 416.65 euros

Puis le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante au budget primitif 2014 :

- \* Affectation de 97 165.24 euros au compte R 002 (Recettes de Fonctionnement)
- \* Affectation de 70 000.00 euros au compte R 1068 (Recettes d'Investissement)

## **07. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 - Budget Campings et gîte -**

Le Maire rappelle les résultats de clôture 2013, à savoir :

Section de Fonctionnement	:	+ 21 314.67 euros
Section d'Investissement	:	- 25 029.10 euros

Puis le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante au budget primitif 2014 :

- \* Affectation de + 2 314. 67 euros au compte R 002 (Recettes de Fonctionnement)
- \* Affectation de + 19 000.00 euros au compte R 1068 (Recettes d'Investissement)

## **08. Divers**

### **\*Intempéries**

Suite aux phénomènes conjugués de grandes marées, de forte houle, et de pluies abondantes, les fortifications des Grands-Sables ainsi que le perré de Port Andro ont beaucoup souffert. Le Maire rappelle que l'accès à la plage des Grands -Sables, côté Arnaud, est strictement interdit pour raison de sécurité publique. La remise en état est absolument impossible financièrement pour la collectivité.

En ce qui concerne le perré de Port Andro, la dégradation de plus en plus importante pourrait nuire au soutènement de la route. De ce fait, la commune va tenter de monter un dossier de demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre des intempéries.

### **\*Elagage d'arbres**

Un point est établi par rapport aux courriers envoyés par Monsieur Alexandre HEMERY, Adjoint aux Travaux aux propriétaires concernés par des arbres menaçants et jugés dangereux en bordure du domaine public

### **\*Voitures « ventouses »**

Monsieur Patrick MONTAGNER fait part à ses collègues élus du courrier envoyé aux propriétaires de véhicules stationnés en permanence sur des places de stationnement et jugés « voitures ventouses »

La séance est levée à 20 heures 15.

Cette dernière séance se clôture par la remise d'un cadeau au maire de la part de tout le conseil municipal en signe d'amitié et de reconnaissance, après lecture du procès-verbal de la première réunion de conseil municipal qu'il a présidée le 22 mai 1986.